



*Interrégion Nouvelle Aquitaine*

**Déclaration Préalable à la CAPL n°2 du 28/03/2017 :  
tableau d'avancement CP et C1.**

***UTILES QUOI QU'ON EN DISE !***

Monsieur le Président,

Du fait de la réforme territoriale dite loi NOTRe effective au 1er janvier 2017, un nouveau périmètre des Direction Interrégionales des douanes a vu le jour. Alors que la raison commandait d'attendre les élections professionnelles de fin 2018 pour procéder à l'ajustement des DI des douanes aux nouvelles régions administratives, la Direction Générale a choisi d'organiser des élections partielles anticipées pour renouveler trois comités techniques locaux et régler le problème de la représentativité des élus engendré par cet ajustement.

Des élections pour les comités techniques mais pas pour les CAP locales au motif que celles-ci ne sont que des instances préparatoires au CAP centrales.

Conséquences : les représentants des personnels appartenant aux Directions Régionales de Poitiers et

Midi-Pyrénées concernés par un transfert vers les nouvelles DI perdent leurs mandats locaux et la possibilité de défendre les intérêts des personnels qui les ont pourtant légitimement élus.

Pour amortir les conséquences de ce déni de démocratie, la CGT avait proposé de recalculer la représentativité des élus, tant en CTSD qu'en CAPL, dans chaque nouvelle DI sur la base des résultats des élections de 2014.

Mais c'était trop simple, et la Direction Générale a choisi une solution qui ne règle aucune des atteintes à la démocratie sociale que ce redécoupage à la hussarde a engendré que ce soit la question de l'impossibilité de raccourcir de plus de 18 mois le mandat des élus en CTSD prévue par le décret 2011-184 ou le hold-up administratif subi par les élus en CAPL en fonction dans les directions régionales de Poitiers et Midi-Pyrénées. La raison invoquée pour ne pas organiser des élections pour les CAPL interroge aussi sur l'importance et l'utilité que la Direction Générale donne aux commissions paritaires locales.

Nous avons déjà une idée de cette considération en constatant la portée des avis que nous rendons dans ces instances ou par le fait que l'objet même des consultations qui y sont organisées n'ont parfois pas lieu d'être (cf TAM 2017 ou LA Promotion retraite inspecteur 2016).

Pourtant face à la mise en œuvre progressive du PPCR et au tableau synoptique des CREP qui résonne comme un guide des millésimes des régions viticoles : exceptionnel, excellent, très bon, bon, etc... qui nous prépare au RIFSEEP et à l'individualisation des rémunérations, les CAPL sont plus que jamais nécessaires pour contrecarrer la subjectivité des évaluations et les jugements unilatéraux et lapidaires. Comment après le rude exercice qu'a constitué ces

élections professionnelles inattendues, ne pas évoquer le sort des représentants des personnels dans feu la DI de Bordeaux qui n'ont pas été épargnés par les réorganisations et les fermetures de services malgré les projets alternatifs dont ils étaient porteurs que ce soit à Agen ou à Auch.

En effet, vous appliquez sans discernement le Plan Social Douanier sans évaluer préalablement si un service comprend en son sein un représentant des personnels fragilisant encore un peu plus le dialogue social que tous les pontes administratifs ont aux lèvres mais que personne chez eux ne favorise.

Ainsi, jamais le rôle qui est le nôtre, reconnu constitutionnellement, dans l'organisation et le fonctionnement de l'administration n'est pris en compte, jamais les absences syndicales qu'elles soient militantes ou institutionnelles ne sont compensées en terme d'effectifs dans les services ce qui crée même indirectement une forme de stigmatisation de l'activité syndicale.

Pour en revenir au sujet qui nous occupera aujourd'hui, la CGT veillera à ce qu'aucun agent ne soit jugé sur des a priori, des jugements déplacés sur ses capacités intellectuelles préjugées ou sur des antécédents lointains et déjà sanctionnés mais que ce soit les appréciations des chefs de service qui servent de base au débat dans cette instance.

Les faits rien que les faits doivent nous guider.